

CONSEIL COMMUNAL DU 26 FEVRIER 2019

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article L1122-24, §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 12 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, le point ci-après est porté à l'ordre du jour arrêté le 15 février 2019.

SEANCE PUBLIQUE

Affaires générales

3.1. Motion relative au projet de BPOST de supprimer 7 boîtes aux lettres dans la commune en mars 2019.

A Thuin, le 20 février 2019.

Par ordonnance,

La Directrice Générale f.f.,

Ingrid LAUWENS



Le Bourgmestre f.f.,

Vincent CRAMPONT.
2^{ème} Echevin